Objet : Budget 2025 et plans triennaux 2025-2027 - Arrêt

Voorwerp : Begroting 2025 en driejaarlijkse plannen 2025-2027 - Vaststelling

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 26 mai 2025

1 Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter le **budget 2025** du C.P.A.S. Ce rapport débute par une présentation du budget global d'exploitation du C.P.A.S. Il passe ensuite en revue de manière détaillée le budget d'exploitation de chacun des cinq départements (Action Sociale, Economie Sociale et Durable, Etablissements et Soins Médicaux, Patrimoine Privé et les Services Généraux) et pour finir, aborde le budget d'investissements en analysant succinctement les investissements et leur mode de financement.

Ce budget 2025 intègre les mesures et éléments suivants :

- les effets de l'indexation 2024 (salaires et aides) sur l'exercice 2025 ainsi que ceux de l'indexation des aides de février 2025 et des salaires de mars 2025. Selon les prévisions du 06/05/25 du Bureau fédéral du plan, le prochain dépassement de l'indice pivot devrait intervenir en février 2026.
- le budget des dépenses de personnel traduit les rémunérations de 2.693,31 équivalents temps plein. Ce budget de dépense est ensuite corrigé afin de tenir compte d'un taux observé d'absentéisme non rémunéré de l'ordre de 2 millions d'euros traduisant les périodes de latence entre le départ d'un agent et son remplacement, le délai pour recruter un agent, les absences de longue durée non rémunérées et non remplacées, les interruptions de carrière,…
  Il tient également compte :
  - des mesures de **responsabilisation** des pouvoirs publics en matière de **pension** (31,6 M) et de la signature de la convention annuelle avec les hôpitaux (19,5 M) sur base de la simulation transmise par le SPF Pension.
  - de **l'affiliation à un second pilier de pension** (3%) pour nos agents contractuels (hors art 60) (2.124.100 €) ainsi que des autres mesures relevant du protocole d'accord sectoriel 2021-2025 telles les revalorisations barémiques, l'allongement des échelles, les titres-repas à 8 €,…

Ce budget intègre donc aussi les diverses interventions régionales transitant par la Ville (augmentations barémiques, primes de nomination 2024, protocole d'accord sectoriel 2021-2025) pour un montant estimé à 6.376.500 €, le solde de ces mesures étant supporté par le CPAS.

Les estimations budgétaires en matière d'aides se sont basées sur le trend observé au cours de l'année 2024 comme stipulé dans la circulaire budgétaire et intègre certaines mesures d'optimisations financières telles une participation des ayants droits dans les frais pharmaceutiques.

Ce budget intègre également une intervention dans le manque de ressources des maisons de quartier de 6.319.600 €.

Il intègre la **continuité et le développement de divers projets** tels :

- les projets de lutte contre la pauvreté et d'accompagnement spécifique de nos publics ;
- la continuité des projets salles d'étude, Miriam, Mado, Roms,…;
- l'accomplissement d'une mission de contrôle interne et de maitrise de risques;

- l'exécution du plan logements;
- la poursuite d'un audit énergétique et la continuité de travaux de rénovation en vue d'améliorer les performances énergétiques de notre patrimoine public et privé ;
- l'accompagnement et la formation des agents sous contrat d'insertion ;
- la réorganisation et la modernisation du CPAS notamment informatique ;
- la mutualisation de certains départements et services entre la Ville et le CPAS.

Ce budget prévoit également une enveloppe de 500.000 € dédiée à l'engagement d'assistants sociaux supplémentaires afin de permettre au CPAS de se préparer et faire face, dès 2026, aux répercussions de la mesure d'exclusion des chômeurs de longue durée.

Vu la situation financière particulièrement difficile pour 2025 et les années suivantes, le budget 2025 prévoit :

- un effort significatif de réduction des dépenses de personnel de 2 millions d'euros notamment en axant la priorité sur la mobilité interne et en soumettant chaque remplacement d'agent à une réflexion spécifique plutôt que de le réaliser de manière systématique.
- une mesure exceptionnelle consistant à financer les amortissements d'emprunts non refacturés (tranche annuelle de 2025) par le fonds d'investissement pour un montant de 11.486.600 € de manière à présenter le service d'investissement à l'équilibre et permettant ainsi de ne reporter aucune charge d'amortissement d'emprunts dans le résultat d'exploitation.

Ce budget intègre comme chaque année, une refacturation à la Ville des charges financières relatives aux travaux de restructuration imposés pour la mise aux normes architecturales et autres, des maisons de repos du CPAS. Il s'agit d'un montant de 1.594.100 €.

Il est à noter que les colonnes « Budget 2024 M » des tableaux ci-après reprennent les chiffres du budget modifié 2024.

2 Budget d'exploitation

Recettes	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2024 M	Budget 2025	B25-B24M	B25-C24
Prestations	96.068.723	93.189.511	98.856.000	103.518.900	4.662.900	10.329.389
Transferts	284.040.954	317.587.259	322.452.201	326.649.200	4.196.999	9.061.941
Produits financiers	846.117	1.100.934	1.135.400	1.221.000	85.600	120.066
Prélèvements	10.608.762	7.341.523	18.253.200	9.671.600	-8.581.600	2.330.077
Facturation interne	22.377.701	20.218.475	25.607.779	20.526.000	-5.081.779	307.525
Total Recettes	**413.942.256**	**439.437.702**	**466.304.580**	**461.586.700**	**-4.717.880**	**22.148.998**
Dépenses	**Compte 2023**	**Compte 2024**	**Budget 2024 M**	**Budget 2025**	**B25-B24M**	**B25-C24**
Frais Personnel	172.444.538	178.771.627	186.881.000	199.899.700	13.018.700	21.128.073
Fr. Fonctionnement	35.328.434	39.417.419	45.791.800	43.023.000	-2.768.800	3.605.581
Redistribution	162.824.715	181.190.517	184.688.400	189.559.000	4.870.600	8.368.483
Charges financières	5.439.755	5.437.706	5.497.800	6.477.400	979.600	1.039.694
Prélèvements	2.592.541	3.068.324	3.493.779	2.101.600	-1.392.179	-966.724
Facturation interne	22.377.701	20.218.475	25.607.779	20.526.000	-5.081.779	307.525
Total Dépenses	**401.007.684**	**428.104.069**	**451.960.558**	**461.586.700**	**9.626.142**	**33.482.631**
Résultat d'exploitation	*12.934.571*	*11.333.633*	*14.344.022*	*0*	*-14.344.022*	*-11.333.633*
Résultat d'investissement	-13.940.443	-14.355.590	-14.363.000	0	14.363.000	14.355.590
Résultat reporté de l'année antérieure	21.367	18.978	18.978	0	-18.978	-18.978
Exercices antérieurs	1.003.482	1.256.998	0	0		-1.256.998
Résultat Global	**18.978**	**-1.745.981**	**0**	**0**	**0**	**1.745.981**

Le **budget 2025 s'élève à 461.586.700 €** et est équilibré moyennant une intervention globale de la Ville dont le détail est exposé ci-dessous.

2.1 Dotation communale

Ce budget intègre la dotation suivante :

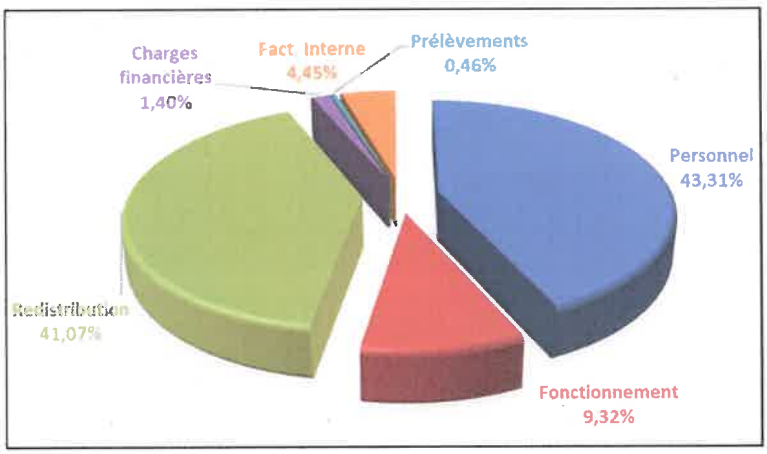
Dotation communale Budget 2024 Initial	99.848.500	Augm. Dot 25./. Budget modifié 24
Dotation communale Budget 2024 modif. après indexation 2024	101.819.300	
Impact Indexation des salaires	3.500.000	
Dotation communale 2025	105.319.300	+ 3.500.000 3,51%

Voici l'évolution de la dotation sur les 5 dernières années :

	C2020	C2021	C2022	C2023	C2024	C2024 hors corr.23	B2025 hors corr.24
Recettes CPAS hors FI	309.490.476	315.513.069	340.181.558	391.585.922	419.238.205	418.169.704	**441.060.700**
Dotation communale	75.353.601	76.023.588	82.041.616	95.141.892	102.887.801	101.819.300	**105.319.300**
% Interv. Ville ds compte/budget CPAS hors FI	24,35%	24,10%	24,12%	24,30%	24,54%	24,35%	23,88%

2.2 Présentation du budget d'exploitation par rubrique économique

2.2.1. La ventilation des dépenses :



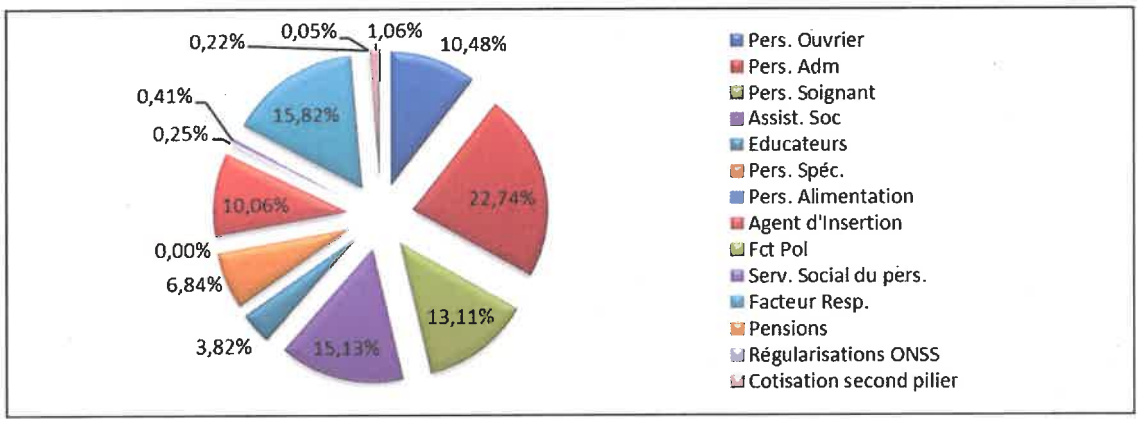
2.2.1.1. Les dépenses de Personnel :

a) Ventilation des dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel s'élèvent pour 2025 à 199.899.700 €

	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2024M	Budget 2025	B25 en %	B25-B24M	B25-C24
Frais de personnel	126.171.141	133.150.499	138.033.100	144.673.500	72,37%	6.640.400	11.523.001
Mises à l'emploi (Art60)	12.474.563	13.857.032	16.467.600	20.113.300	10,06%	3.645.700	6.256.268
Cotisation second pilier	1.677.604	1.880.658	2.043.700	2.124.100	1,06%	80.400	243.442
Allocations sociales directes	809.269	684.457	797.300	814.000	0,41%	16.700	129.543
Facteur de responsabilisation Pension	30.457.800	28.772.899	28.773.000	31.629.600	15,82%	2.856.600	2.856.701
Pensions	618.026	426.083	693.200	445.200	0,22%	-248.000	19.117
Régul. ONSS	236.134	0	73.100	100.000	0,05%	26.900	100.000
TOTAL	**172.444.538**	**178.771.627**	**186.881.000**	**199.899.700**	**100%**	**13.018.700**	**21.128.073**

Voici la ventilation de ces dépenses :



b) Evolution des effectifs :

	ETPC23	ETPC24	ETPB24M	ETPB25	B25-B24M	B25-C24
Département Action Sociale (mesure Plan exclusion chômage - 20 AS suppl. à partir 08/25, comprise)	566,72	577,05	606,16	615,82	9,66	38,77
Département Economie Sociale et Durable	193,68	176,66	199,70	189,46	-10,24	12,80
Département des Etablissements et Soins Médicaux	606,75	622,59	653,56	659,78	6,22	37,19
Département Patrimoine Privé	63,15	70,06	76,51	76,46	-0,05	6,40
Départements Généraux	247,65	260,08	290,39	295,02	4,63	34,94
Prise en compte au budget d'un montant observé d'absentéïsme non rémunéré (2M€)			-40,00	-40,00	0,00	-40,00
Effort budgétaire à réaliser en matière RH vu contexte financier difficile (2M€)				-40,00	-40,00	-40,00
Sous-total	1.677,94	1.706,44	1.786,32	1.756,54	-29,78	50,10
Art. 60	516,24	576,90	630,00	800,00	170,00	223,10
Stage de Transition	1,62	0,00	25,00	20,00	-5,00	20,00
Etudiants	30,02	29,45	36,88	36,77	-0,11	7,32
TOTAL ETP's	**2.225,82**	**2.312,79**	**2.478,20**	**2.613,31**	**135,11**	**300,52**

Tenant compte de l'effort budgétaire de 2 millions euros à réaliser dans les dépenses de personnel (-40 etp's environ), du montant observé d'absentéisme non rémunéré (-40 etp's environ) et de l'enveloppe supplémentaire de 500.000 € dans le cadre de la mesure d'exclusion des chômeurs de longue durée (8,33 etps en moyenne sur l'année), le budget 2025 traduit donc, hors emplois d'insertion, stages de transition et étudiants, les rémunérations d'environ 1.756 équivalents temps plein payés.

Au niveau des agents d'insertion, on constate une augmentation de 170 équivalents temps plein par rapport au budget 2024 modifié.

2.2.1.2. Les dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2025 à 43.023.000 €.

	C2023	C2024	B2024M	B2025	B2025 en %	B2025-B2024M	B2025-C2024
Frais généraux non ventilés	3.718,60	0,00	0,00	0,00	0,00%	0	0
Remb Frais	854.506,94 €	889.387,23 €	922.600,00 €	1.025.600,00 €	2,38%	103.000	136.213
Honoraires	1.653.702,09 €	1.184.434,22 €	1.611.700,00 €	1.525.500,00 €	3,55%	-86.200	341.066
Fr. Administratifs	5.110.723,90 €	6.275.096,41 €	8.100.200,00 €	8.661.800,00 €	20,13%	561.600	2.386.704
Fr. Techniques	11.726.598,24 €	12.526.905,42 €	15.461.600,00 €	14.914.900,00 €	34,67%	-546.700	2.387.995
Fr. Bâtiments	11.383.143,19 €	14.063.734,40 €	14.936.400,00 €	12.314.000,00 €	28,62%	-2.622.400	-1.749.734
Loyers	723.742,60 €	578.172,06 €	619.000,00 €	391.800,00 €	0,91%	-227.200	-186.372
Fr. Véhicules	676.346,17 €	786.628,42 €	828.600,00 €	791.700,00 €	1,84%	-36.900	5.072
Fr. Gestion des cptes	87.323,66 €	82.939,16 €	106.400,00 €	111.900,00 €	0,26%	5.500	28.961
Précompte, TVA	3.091.054,78 €	3.029.103,13 €	3.204.500,00 €	3.285.800,00 €	7,64%	81.300	256.697
Régul erreurs caisses	17.573,71	1.018,93	800,00	0,00	0,00%	-800	-1.019
Total	**35.328.434**	**39.417.419**	**45.791.800**	**43.023.000**	**100%**	**-2.768.800**	**3.605.581**

On constate principalement les évolutions suivantes par rapport au budget 2024 modifié :

- une augmentation des remboursements de frais de service et de déplacement fonction du personnel budgété ;
- une diminution des honoraires principalement au niveau des honoraires médicaux suite au changement de procédure appliquée au sein des MR/MRS ;
- une augmentation importante au niveau des frais administratifs qui fait suite notamment au projet de modernisation informatique ;
- une diminution au niveau des frais d'assurances suite au fait que le budget 2024M tenait compte d'arriérés 2023 à payer et des achats stock en fonction du suivi budgétaire 2024 ;
- une augmentation des frais de repas préparés fonction de l'activité projetée au sein de nos MR/MRS ;
- une diminution au niveau des budgets relatifs aux frais de bâtiments suite d'une part, au fait que le budget 2024M traduisait la forte augmentation des

frais d'énergie, et d'autre part, à une diminution des budgets estimés pour l'entretien des bâtiments;

- une diminution des charges locatives essentiellement due à la fin de la location de la Tour Stevens par les équipes du PPU ;
- une augmentation au niveau des précomptes suite aux indexations et à la TVA à payer fonction des recettes de prestations.

2.2.1.3. Les dépenses de Redistribution :

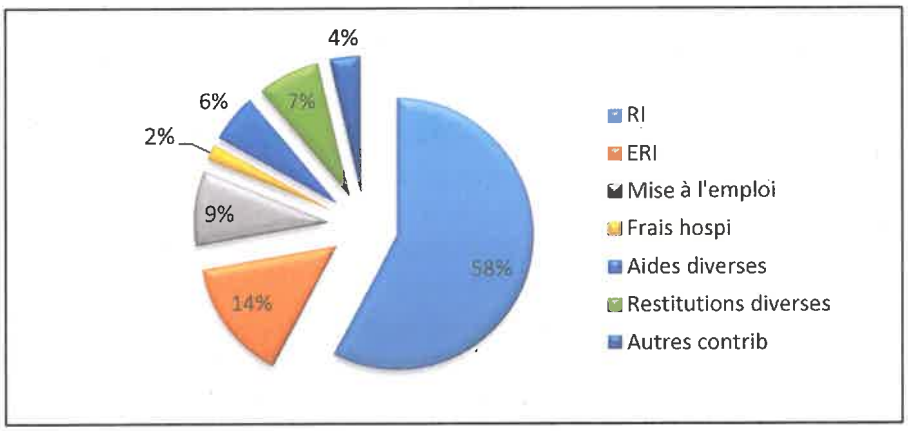
Les dépenses de redistribution s'élèvent pour 2025 à 189.559.000 €.

En voici le détail :

	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2024M	Budget 2025	B2025-B2024M	B2025-C2024
RI	91.705.819	104.567.392	104.867.800	109.540.100	4.672.300	4.972.708
ERI	24.323.974	26.268.695	26.400.000	27.400.200	1.000.200	1.131.505
Mise à l'emploi	11.020.966	12.524.348	13.956.900	17.060.400	3.103.500	4.536.052
Frais hospi	820.502	2.276.106	2.490.700	3.604.600	1.113.900	1.328.494
Aides diverses	13.207.520	13.329.690	13.774.600	10.929.200	-2.845.400	-2.400.490
Restitutions diverses	14.806.816	15.037.635	15.841.400	14.206.500	-1.634.900	-831.135
Autres contrib	6.939.117	7.186.651	7.357.000	6.818.000	-539.000	-368.651
Total	**162.824.715**	**181.190.517**	**184.688.400**	**189.559.000**	**21.863.685**	**8.368.483**

On constate les évolutions suivantes :

- une augmentation des RI et ERI suite aux indexations 2024-2025 et au trend observé des aides ;
- une augmentation des mises à l'emploi suite à la révision à la hausse du quota de mises à l'emploi pour 2025 (800 au lieu de 630) et aux indexations 2024-2025 des aides barémiques ;
- une diminution des aides diverses s'expliquant principalement par la diminution du subside énergie et la non-reconduction du subside REDI;
- une diminution des restitutions principalement suite au fait que le budget modifié 2024 prévoyait des restitutions spécifiques de subsides suite notamment au décompte des subsides REDI et FSGE ;
- une diminution des autres contributions suite d'une part, à la diminution de subsides et des partenariats qui en découlent (CLSS, recyclerie sportive,…), à l'arrêt de la participation financière du CPAS dans les activités de l'Asbl « Rock the City » et d'autre part, à l'augmentation de la dotation envers les maisons de quartier de 620.500 €.



2.2.1.4. Les charges Financières :

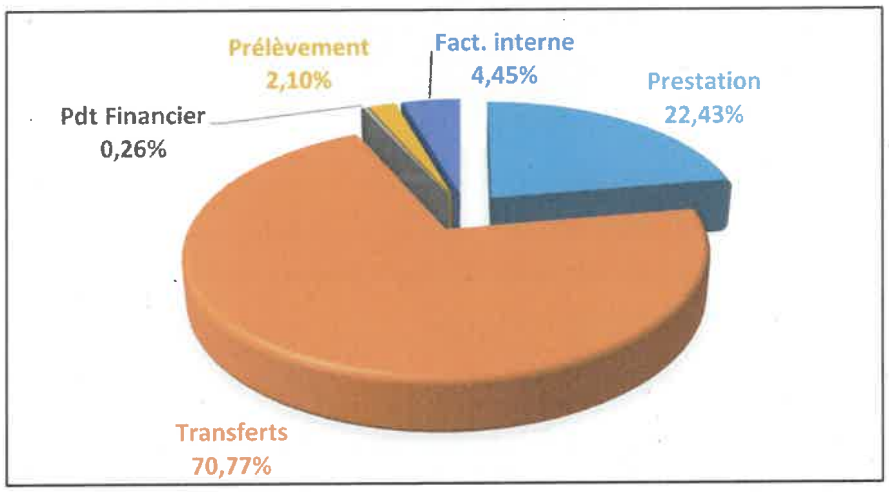
Ces charges financières s'élèvent à 6.477.400 € pour 2025. Il s'agit essentiellement d'intérêts d'emprunt.

Il y a lieu de prendre en considération que le budget 2025 intègre une mesure exceptionnelle de financement des amortissements d'emprunts (tranche annuelle de 2025) par le fonds d'investissement pour un montant de 11,5 M de manière à présenter le service d'investissement à l'équilibre et permettant ainsi de ne reporter aucune charge d'amortissement d'emprunts dans le résultat d'exploitation.

2.2.1.5. Les dépenses de Prélèvement :

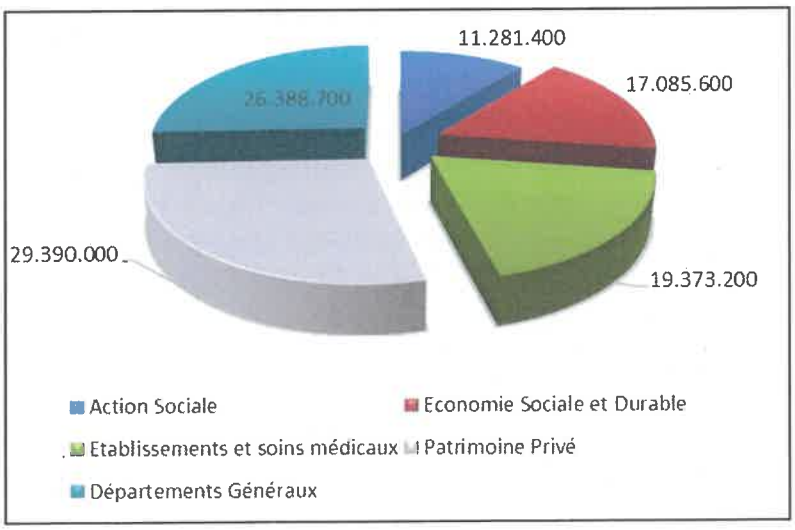
Le budget prévoit un montant de 2.101.600 € de dépenses de prélèvement afin d'alimenter divers fonds spécifiques (fonds spécifique Renobru, fonds d'investissement pour le montant de TVA récupéré sur dépenses d'investissements et du loyer César de Paepe…).

2.2.2. La ventilation des recettes :



2.2.2.1. Les recettes de Prestations :

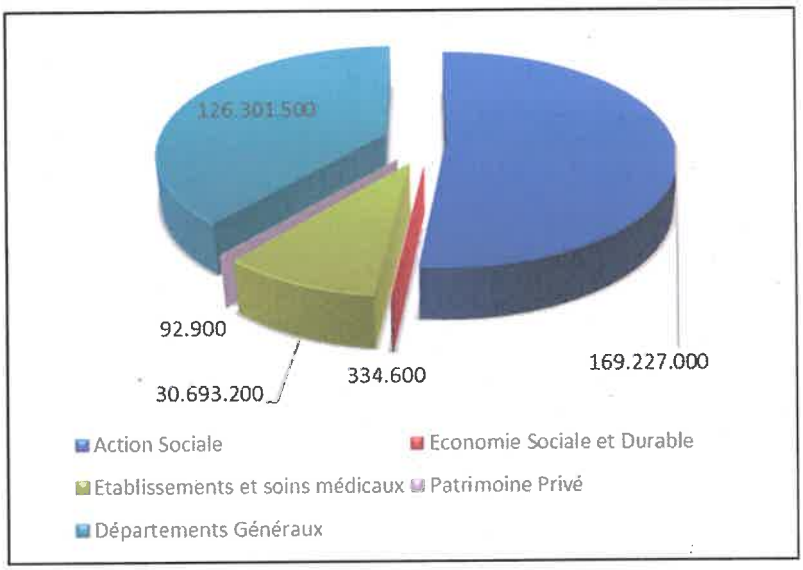
Ces recettes s'élèvent à 103.518.900 € et se ventilent de la manière suivante :



On y retrouve notamment les loyers de notre patrimoine bâti et non-bâti (25.946.600 €), la facturation des pensionnaires/bénéficiaires payants (16.033.400 €) ainsi que celle des pensionnaires/bénéficiaires à charge (1.960.000 €), la facturation des agents sous contrat d'insertion (3.741.800 €), l'exonération des charges ONSS des agents d'insertion (7.208.100 €), les recettes de prestations du linge (11.431.000 €), la facturation aux hôpitaux de leur quote-part dans le facteur de responsabilisation (19.478.000 €),…

2.2.2.2. Les recettes de Transfert :

Ces recettes s'élèvent à 326.649.200 € et se ventilent de la manière suivante :



On y retrouve notamment la dotation communale (105.319.300 €), les subventions en matière de récupérations RI (83.123.200 €), Mises à l'emploi (17.022.900 €), ERI (27.400.200 €), Soins médicaux (850.000 €), le subside PIIS RI/ERI (6.088.900 €), le subside SPP'is « dossiers RI » (3.995.500 €), les récupérations Iriscare MR/MRS (20.423.800 €), les récupérations des aides auprès des usagers ou de tiers (18.906.500 €), le subside Maribel (7.570.500 €), le FSAS (4.211.700 €), le subside de la fédération Wallonie-Bruxelles pour les secteurs jeunesse (4.447.000 €) et les subsides et contributions diverses (27.289.700 €).

Le détail de ces recettes de transfert se retrouve dans l'annexe 2 du PV du groupe technique.

2.2.2.3. Les produits Financiers :

Les produits financiers s'élèvent pour 2025 à 1.221.000 € dont 589.700 € d'intérêts créditeurs de retard facturés aux hôpitaux dans le cadre du facteur de responsabilisation pension, 580.000 € d'intérêts sur prêts de trésorerie aux hôpitaux, 50.000 € d'intérêts créditeurs sur compte courant et 1.300 € de rentes.

2.2.2.4. Les recettes de Prélèvement :

Le budget prévoit un montant de 9.671.600 € de recettes de prélèvement de divers fonds spécifiques afin de financer certaines opérations. Le détail de ces prélèvements se retrouve en page 29 du présent document.

2.3 Présentation du budget d'exploitation par département

	C2023	C2024	B2024M	B2025	B25-B24M	B25-C24
Département Action Sociale	-54.242.732	-62.161.462	-64.775.900	-67.614.700	-2.838.800	-5.453.238
Département Economie Sociale et durable	-5.718.782	-4.730.747	-4.404.800	-4.439.300	-34.500	291.447
Département des Etablissements et Soins Médicaux	-15.485.558	-16.847.001	-16.351.600	-17.342.000	-990.400	-494.999
Département Patrimoine Privé	-208.471	422.368	374.300	-921.500	-1.295.800	-1.343.868
Départements Généraux	74.649.672	80.294.885	85.139.022	90.317.500	5.178.478	10.022.615
Résultat reporté de l'année antérieure	21.367	18.978	18.978	0	-18.978	-18.978
Exercices antérieurs	1.003.482	1.256.998	0	0	0	-1.256.998
Résultat Global	**18.978**	**-1.745.981**	**0**	**0**	**0**	**1.745.981**

3 Département Action Sociale

Le Département de l'Action Sociale est composé des services repris ci-dessous dont les résultats inscrits au budget 2025 sont les suivants :

Département Action Sociale	C2023	C2024	B2024M	B2025	B25-B24M	B25-C24
Action sociale (hors mises à l'emploi)	-52.502.088	-60.296.358	-61.744.300	-64.887.000	-3.142.700	-4.590.642
Mises à l'emploi	-1.740.644	-1.865.104	-3.031.600	-2.727.700	303.900	-862.596
Renobru	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	**-54.242.732**	**-62.161.462**	**-64.775.900**	**-67.614.700**	**-2.838.800**	**-5.453.238**

3.1 Action Sociale

Le budget 2025 du Département de l'Action Sociale (hors mises à l'emploi) se clôture par un manque de recettes de 64.887.000 € et se décompose de la manière suivante :

- **des dépenses** qui s'élèvent à **233.729.200 €** et qui se ventilent de la manière suivante :
  - des dépenses nettes de personnel pour un montant de 48.092.800 € (786,90 ETP's dont 147 ETP's agents d'insertion facturés) ;
  - des dépenses nettes de fonctionnement pour un montant de 2.546.500 € et des charges financières pour 128.000 € ;
  - des dépenses de redistribution de 182.961.900 € qui se répartissent de la manière suivante :

Catégories	Budget 2025	%
RI	109.540.100 €	60%
ERI	27.400.200 €	15%
Mises à l'emploi	17.022.900 €	9%
Frais d'hospitalisation	3.604.600 €	2%
Aides diverses	10.929.200 €	6%
Restitutions diverses	14.155.000 €	8%
Autres contributions	309.900 €	0%
TOTAL	**182.961.900 €**	**100%**

- des **sources de financement 2025** qui s'élèvent à **168.842.200 €** et qui se ventilent de la manière suivante :

Catégories	Budget 2025	
Subside RI	83.123.200 €	soit 75,88 % de la dépense
Subside ERI	27.400.200 €	soit 100 % de la dépense
Subside Mises à l'Emploi	17.022.900 €	soit 100 % de la dépense
Récup. Frais d'hospitalisation hors arriérés 2018-2021	900.000 €	soit 48,65 % de la dépense
Récup. Aides	18.856.500 €	
Subsides divers	19.587.100 €	
Prélèvements	1.952.300 €	
TOTAL	**168.842.200 €**	

Parmi les subsides divers, on retrouve notamment les éléments suivants :

- le subside fédéral PIIS : 5.107.300 € (RI) et 981.600 € (ERI) ;
- le subside fédéral DIS (fonction du nombre de dossiers RI) : 3.995.500 € ;
- le Fonds fédéral Energie (volets aides – prévention et personnel) : 1.642.000 € ;
- le subside COCOM : 961.600 € ;
- le subside fédéral bien-être psychologique des jeunes et étudiants : 719.600 € ;
- la subvention «Cadre partenariat 2022-2027 Actiris » de 661.900 € ;
- le subside COCOM « Habitat Accompagné » : 506.400 € ;
- le Fonds Social de l'Eau (volet aides et personnel - Vivaqua) : 435.500 € ;

- le subside Référents – CLSS de la COCOM : 430.100 € ;
- la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la Mado : 423.300 € ;
- des subsides complémentaires en matières de RI, ERI, mises à l'emploi : 387.800 €;
- le subside finalisation du trajet migratoire de Fédasil : 320.000 € ;
- la subvention fédérale « Participation et Activation Sociale » de 307.800 €,…

Au niveau des recettes de prélèvements, nous noterons la reprise de la provision constituée dans le compte 2024 dans le cadre du contentieux avec les hôpitaux (1.754.600 €) à mettre en parallèle avec une augmentation des dépenses de frais d'hospitalisation à due concurrence, le prélèvement du legs Schommer pour financer l'opération «cadeaux de fin d'année» pour les enfants des ayants droit (130.000 €), du legs Struelens (50.000 €), du legs Codan (2.700 €) et du legs Gilquin (15.000 €).

Voici le détail des résultats budgétaires 2025 par service/activité :

Action sociale (hors mises à l'emploi)	C2023	C2024	B2024M	B2025	B25-B24M	B25-C24
Avances allocations familiales	0	0	0	0	0	0
Direction	-1.372.393	-1.473.966	-1.282.300	-1.890.700	-608.400	-416.734
Services Généraux	-826.302	-900.073	-931.700	-932.400	-700	-32.327
Coordinations Sociales	-104.994	-46.846	-244.600	-90.300	154.300	-43.454
Réforme PIIS	-271.438	-334.657	109.700	379.600	269.900	714.257
Back Office	-3.897.725	-3.965.546	-4.120.100	-4.485.800	-365.700	-520.254
Front Office	-32.512.175	-39.154.794	-38.893.600	-40.261.500	-1.367.900	-1.106.706
Pauvreté Enfantine	-50.247	-75.365	-100.300	-110.100	-9.800	-34.735
Cellule Roms	20.936	-38.156	22.300	0	-22.300	38.156
Fonds Social de l'eau	-73.855	-24.859	-114.800	-43.200	71.600	-18.341
Ordonnance Gaz Electricité	-220.957	-252.056	-268.200	-268.300	-100	-16.244
FSGE complément	62.342	361	0	0	0	-361
Service d'accompagnement social	-538.898	-584.271	-650.500	-605.500	45.000	-21.229
Service social Logement	-1.425.454	-1.078.594	-1.543.700	-1.983.800	-440.100	-905.206
Cellule médiation de dettes	-1.808.617	-2.417.666	-2.583.500	-2.552.000	31.500	-134.335
Service Jeunesse	-1.752.535	-1.942.384	-2.234.900	-2.313.100	-78.200	-370.716
Cellule Etudiants	-1.333.875	-1.149.684	-1.459.300	-1.731.700	-272.400	-582.016
MADO	-43.988	-88.782	-81.200	-21.200	60.000	67.582
Promotion Participation Sociale	0	0	0	0	0	0
Fonds Européen aux logements	-86.395	0	0	0	0	0
SISSM 18-25	-35.484	-93.091	-35.800	-138.800	-103.000	-45.709
Emploi/Formation	-6.973.113	-7.316.406	-7.962.700	-8.500.100	-537.400	-1.183.694
Convention Actiris - FSE (RPE)	743.077	640.477	630.900	661.900	31.000	21.423
Résultat de l'exerice	**-52.502.088**	**-60.296.358**	**-61.744.300**	**-64.887.000**	**-3.142.700**	**-4.590.642**

La **détérioration du résultat de 3.142.700 €** par rapport au budget 2024 modifié s'explique de la manière suivante :

- **une augmentation des frais de personnel de 2.544.200 €** suite notamment aux indexations salariales 2024-2025, à l'engagement supplémentaire de 20 assistants sociaux à partir d'août 2025 dans le cadre de la mesure d'exclusion des chômeurs de longue durée (+8,33 ETP's), à la prise en charge de 13 agents d'insertion supplémentaires (provenant du projet d'économie sociale Relocto),…;

- **une diminution des sources de financement de 4.448.700 € suite notamment :**
  - à la révision à la baisse de l'enveloppe octroyée dans le cadre du subside « Contrats Locaux Social Santé » (- 858.800 €), à mettre en parallèle avec une diminution équivalente des frais de convention liés à ce subside ;
  - à la diminution de la subvention COCOM (- 608.400 €) dont 265.300 € concernent le report de 2023;
  - à la non-reconduction du subside « REDI » (- 1.682.400 €) ;

- à la non-reconduction du complément du subside Fonds Gaz Electricité volet aides (- 877.100 €) ;

- **un impact net négatif en matière de revenus d'intégration sociale de 1.005.600 €** suite à :
  - un impact net négatif en matière d'octrois RI de 1.139.100 € notamment suite aux indexations 2024-2025 et à l'augmentation du trend des aides observé dans le compte 2024 ;
  - un impact net positif de 133.500 € en matière de remboursements RI auprès des tiers ou des ayants droit.

- **une diminution nette des frais d'hospitalisation de 535.700 €** qui s'explique principalement par l'inscription, en 2024, de crédits supplémentaires destinés à apurer des arriérés de facturation relatifs à l'exercice 2022;

- **un impact net positif des aides diverses de 3.096.500 € suite notamment :**
  - à la diminution des aides en espèce de 1.756.400 € à mettre en regard de la non-reconduction du subside « REDI » ;
  - à la diminution du budget relatif aux frais d'énergie de 951.000 € (à mettre en regard des subsides prévus à cet effet ainsi que des frais de personnel) ;
  - à la diminution nette des frais médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques de 357.100 € notamment suite à la mesure prise de contribution des ayants-droits dans les frais pharmaceutiques ;
  - à l'impact net positif des autres aides diverses pour 32.000 €

- **un impact net positif en matière de contributions dans le cadre de conventions avec des partenaires privés et publics de 911.000 € suite aux éléments suivants** :
  - la diminution du subside CLSS (et le fait que celui-ci se limite en 2025 à ne financer que des dépenses de personnel) a conduit à l'absence de prévision budgétaire en matière de contributions envers des partenaires privés/publiques dans le cadre des CLSS. Budgétairement, ceci se traduit par une diminution de ces dépenses de 900.100 €;
  - une diminution de la contribution du CPAS en faveur de l'ASBL Prévention Jeunes Bruxelles (- 32.500 €) et fonction du réalisé 2024;
  - la non prévision budgétaire de remboursements de frais d'exploitation envers des partenaires privés dans le cadre du subside bien-être psychologique, ce qui induit une diminution des budgets de 25.000 € ;
  - une diminution des dépenses envers des partenaires dans le cadre du subside « promotion et participation sociale de 2.800 € (fonction du subside inscrit au budget 2025) ;
  - un budget de 46.800 € prévu dans le cadre du nouveau subside FEDER ;
  - une augmentation des contributions envers des partenaires dans le cadre du subside CQ Versailles (+ 2.400 €) et autres (+ 200 €).

- **une diminution nette des frais de fonctionnement de 284.500 €** suite notamment à la diminution des frais d'entretien et de conservation des bâtiments (-112.700 €), des frais de chauffage (-33.900 €), des frais d'éclairage (-47.700 €), des frais de location (-40.000 €) et des frais d'emménagement (-19.700 €) ;

- **une diminution des charges financières de 28.100 €.**

3.2 Mises à l'emploi

Le budget 2025 des mises à l'emploi présente un manque de ressources de 2.727.700 € soit une **amélioration du résultat de 303.900 €** par rapport au résultat du budget 2024M.

Le budget 2025 se ventile de la manière suivante :

- ❖ des dépenses qui s'élèvent à 13.124.800 € et qui se décomposent de dépenses nettes de personnel pour un montant de 12.657.700 € (800 etp's), de frais de fonctionnement pour un montant de 389.800 € dont principalement des frais de formation, des dépenses nettes relatives à la mesure 500 de 40.500 €, des restitutions en matière d'économie sociale estimée à 15.000 € et une restitution de subside pour 21.800 €.

- ❖ des recettes pour un montant de 10.397.100 € dont 4.751.300 € de recettes de prestations auprès de partenaires internes au CPAS, 3.741.800 € de prestations auprès de partenaires externes, 1.505.700 € de subside « économie sociale », 76.500 € de subventions nettes relatives à la mesure 500, 300.000 € de subsides octroyées par Actiris dans le cadre des formations et 21.800 € d'arriérés de subside à restituer.

En termes d'activités, le budget prévoit un quota de 800 mises à l'emploi sous contrat d'insertion, soit 170 agents en plus qu'au budget 2024 modifié.

La répartition de celles-ci est reprise dans le tableau ci-dessous :

Mises à l'emploi agents d'insertion	B2024M	%	B2025	%
Détachements internes	346	54,92%	380	47,50%
Détachements externes	284	45,08%	420	52,50%
Total des détachements	**630**	**100,00%**	**800**	**100,00%**

En termes de coût salarial, le budget prévoit un coût moyen mensuel de 1.967,40 €.

Le coût mensuel moyen en tenant compte de l'exemption ONSS s'élève quant à lui à 1.239,09 € soit une diminution de 61,55 € par rapport au budget 2024.

L'amélioration du résultat de 303.900 € s'explique par les éléments suivants :

- o l'augmentation des facturations internes de 402.900 € et externes de 1.603.700 € due à l'augmentation du nombre d'articles 60 et aux modifications observées au niveau de la répartition des agents d'insertion entre partenaires externes et internes, de leur mode de tarification et du coût budgété pour les heures irrégulières.

Budget 2024 modifié	Externe	Interne	Total général
Forfait 1100	69	310	379
Forfait 300	39		39
Gratuit	45		45
GratuitEcoSoc	88	36	124
Prix coûtant	43	0	43
Total général	**284**	**346**	**630**

Budget 2025	Externe	Interne	Total général
Forfait 1100	164	344	508
Forfait 300	41	0	41
Gratuit	48	0	48
GratuitEcoSoc	108	36	144
Prix coûtant	59	0	59
Total général	**420**	**380**	**800**

- o une augmentation nette du financement « Economie Sociale » de 337.300 € fonction de l'enveloppe 2025 et du quota d'économie sociale (144) ;
- o une diminution de la facturation interne de 52.800 € qui s'explique par la prévision en 2024, d'une réserve de 4 mises à l'emploi pour des détachements internes ;
- o une diminution des frais de redistribution de 25.000 € s'expliquant par la régularisation en 2024, d'un arriéré de facturation dans le cadre de la mesure 500 ;
- o une augmentation nette des dépenses de personnel de 2.107.500 € ;
- o une augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 10.300 € ;

3.3 Renobru

Il s'agit des anciens projets de lutte contre l'insalubrité des logements privés donnés en location, menés dans les quartiers «Les Quais», «Maison Rouge», «Rouppe»,«Bockstael» et «Jonction» en partenariat avec la Ville et la Région.

Pour rappel, dans le cadre de ces contrats de quartier, seule une partie des dépenses encourues dans le cadre de la remise en état des logements insalubres était financée par la Ville et la Région. La partie non-financée est mise à charge du propriétaire sous forme de déduction de loyer pendant les 9 années (ou plus) du contrat.

Budgétairement, **ces projets sont présentés à l'équilibre**. A cette fin, nous avons décidé de transférer le montant du préfinancement ainsi que le différentiel des loyers dans un fonds spécifique à chaque contrat de quartier et qui se devra d'être en équilibre au bout des X années du contrat.

Plusieurs programmes ont également été menés dans le cadre de la « Politique des Grandes Villes». Pour rappel, le dispositif de la Politique des Grandes Villes prévoyait un financement à 100 % de l'investissement : le différentiel des loyers traduisant la participation du propriétaire dans la rénovation devant être recyclé dans des opérations de même nature. Ce différentiel est transféré en fin d'exercice dans un fonds spécifique.

4 Département Economie Sociale et Durable

Le Département d'Economie Sociale et Durable présente un excédent de dépenses de 4.439.300 € **soit une aggravation de son résultat de 34.500 €** par rapport au budget 2024 modifié.

Ce département est composé des services et projets repris ci-dessous dont les résultats inscrits au budget 2025 sont les suivants :

Département Economie Sociale et Durable	C2023	C2024	B2024M	B2025	B25-B24M	B25-C24
Direction	-1.112.356	-1.355.996	-1.382.800	-1.934.100	-551.300	-578.104
Service du linge	-960.879	-889.309	-857.100	-542.800	314.300	346.509
Régie	-1.277.935	-122.443	-146.300	-174.500	-28.200	-52.057
Ecoflore	-77.190	-130.642	3.800	0	-3.800	130.642
Relocto	-602.752	-428.501	-83.800	0	83.800	428.501
Autres projets	-1.687.671	-1.803.855	-1.938.600	-1.787.900	150.700	15.955
Résultat de l'exerice	**-5.718.782**	**-4.730.747**	**-4.404.800**	**-4.439.300**	**-34.500**	**291.447**

4.1 Direction

Le budget 2025 de la direction du département d'Economie Sociale et Durable présente un **manque de ressources de 1.934.100 €** et se décompose de la manière suivante : des frais nets de personnel de 1.865.200 € (18,95 ETP's), des frais de fonctionnement de 68.700 € ainsi que des charges financières de 200 €.

Le département d'Economie Sociale et Durable présente une **dégradation de son résultat de 551.300 €** par rapport au résultat du budget 2024M. Ceci s'explique par une augmentation des frais nets de personnel de 546.600 € (indexations salariales et mutation d'agents des projets opérationnels à la direction du département), d'une légère hausse des frais de fonctionnement de 4.500 € et des charges financières de 200 €.

4.2 Service du Linge

Le budget 2025 du Service du Linge présente un **manque de ressources de 542.800 €** soit une **amélioration de son résultat par rapport au budget 2024M de 314.300€.**

On y retrouve des frais nets de personnel pour un montant de 5.780.600 € (141,05 ETP's dont 30 ETP's agents d'insertion facturables et 24 ETP's agents d'insertion financés par l'économie sociale) ainsi que des frais de fonctionnement pour un montant de 3.904.800 € et des charges financières pour 820.500 €.

Les activités de ce service sont principalement financées par son chiffre d'affaires auprès de clients externes (8.826.300 €) et internes (908.300 €).

Par ailleurs, notons des recettes relatives à la facturation d'un loyer auprès de Citydev.brussels pour un montant de 111.400 €, l'octroi d'un subside régional « Mandat économie sociale » de 86.300 € ainsi qu'à la vente de certificats verts pour 30.800 €.

L'amélioration du résultat de 314.300 € s'explique principalement par une augmentation du chiffre d'affaires, tant au niveau de la clientèle externe (+ 232.000 €) qu'interne (+ 100.100 €) reflétant le réalisé 2024 et l'indexation appliquée de 2,8%, par la diminution des frais de fonctionnement de 49.700 € notamment au niveau des frais d'énergie, par la diminution des frais nets de personnel de 18.100 € et par l'augmentation des recettes locatives de 3.500 €. Néanmoins ces améliorations de résultat ont été partiellement absorbées par l'augmentation des charges financières de 89.100 €.

4.3 Régie

Le modèle économique de la Régie a été revu suite à l'analyse des prestations 2024. De ce fait, certaines hypothèses du modèle économique (nombre d'agents facturables, heures de formation, heures prestables,...) ont été revues afin de refléter au mieux la réalité. En raison de l'absence prolongée pour maladie de trois agents, leurs coûts salariaux n'ont pas été pris en compte dans le

modèle économique ; ces agents n'étant pas en mesure de participer aux activités opérationnelles de la Régie. Ceci explique le résultat de -174.500 €.

Le budget 2025 de la Régie se répartit de la manière suivante :

- des dépenses de frais de personnel pour 3.761.600 € (67,50 ETP's dont 10 ETP's agents d'insertion facturables et 3 ETP's agents d'insertion financés par l'économie sociale), de frais de fonctionnement pour 978.400 € et 26.800 € de charges financières
- un chiffre d'affaires de 4.573.600 € et un subside régional «Mandat économie sociale » de 18.700 €.

Par rapport au budget modifié 2024, les modifications suivantes ont été opérées :

- une réduction de 9 ETP's afin d'ajuster au mieux les effectifs aux besoins opérationnels actuels du service ;
- une révision des hypothèses du modèle économique pour les activités « chantier et dépannage » afin d'en déterminer leur coût de revient 2025.
    - Jours de formation : +3 jours par agent soit une moyenne de 8 jours de formation par agent ;
    - Jours de maladie : +28 jours par agent soit une moyenne de 33 jours de maladie par agent ;
    - Nombre d'agents dont les coûts salariaux ne sont pas répercutés auprès des partenaires externes/internes suite à leur absence prolongée : +1 soit 3 agents non facturables.

4.4 Ecoflore et Relocto

Les modèles économiques d'Ecoflore et de Relocto ont également été revus suite au suivi des prestations 2024. De ce fait, certaines hypothèses du modèle 2024 (nombre d'agents facturables, heures de formation, heures prestables,…) ont été revues afin de refléter au mieux la réalité. Dans ces modèles 2025, l'ensemble des dépenses ont été prises en compte pour le calcul de leur coût de revient ; dès lors, leur résultat budgétaire est présenté à l'équilibre.

Le budget 2025 d'Ecoflore se répartit de la manière suivante :

- des dépenses de frais de personnel pour 391.500 € (18,80 ETP's dont 11 ETP's agents d'insertion facturables et 4 ETP's agents d'insertion financés par l'économie sociale), des frais de fonctionnement pour 96.200 € et 24.700 € de charges financières ;
- un chiffre d'affaires de 493.700 € et un subside régional «Mandat économie sociale » de 18.700 €.

Par rapport au budget modifié 2024, les révisions des hypothèses suivantes ont été opérées afin d'en calculer le coût de revient :

- Jours de formations : +1 jour par agent soit une moyenne de 6 jours de formation par agent ;
- Jours de maladie : +15 jours par agent soit une moyenne 20 jours de maladie par agent ;
- Jours non prestables (intempéries, nettoyage des outils,…) : +52 jours ;
- Nombre d'agents d'insertion facturables : +3 soit un total de 10 agents.

Le budget 2025 de Relocto se répartit de la manière suivante :

- des dépenses de frais de personnel pour 1.148.300 € (52,83 ETP's dont 44 ETP's agents d'insertion facturables), des frais de fonctionnement pour 140.900 € et 6.900 € de charges financières ;
- un chiffre d'affaires de 1.185.400 € et un subside régional «Mandat économie sociale » de 110.700 €.

Par rapport à 2024, les modifications suivantes ont été opérées :

- une révision des hypothèses afin d'en calculer le coût de revient :
  - Jours de formations : +6 jours par agent soit une moyenne de 11 jours de formation par agent ;
  - Jours de maladie : +25 jours par agent soit une moyenne de 30 jours de maladie par agent ;
- le transfert de 2 agents vers la direction du DESD qui étaient auparavant repris dans le calcul du coût de revient de Relocto.

4.5 Autres projets d'insertion

Autres projets	C2023	C2024	B2024M	B2025	B25-B24M	B25-C24
DREAM	-379.624	-457.764	-495.000	-494.000	1.000	-36.236
Flotte	-211.970	-282.341	-225.000	-199.500	25.500	82.841
Resto Social	-238.818	-261.413	-259.700	-264.300	-4.600	-2.887
Cyclup	-300.608	-201.403	-233.400	-280.600	-47.200	-79.197
Entretien Informatique	2.416	0	0	0	0	0
Surveillance des bâtiments	-290.738	-346.349	-341.800	-307.600	34.200	38.749
MABRU	-118.476	-113.585	-161.200	-5.000	156.200	108.585
Greenup	-1.936	-103.238	-170.800	-218.700	-47.900	-115.462
Electro	-127.981	-29.507	-51.700	0	51.700	29.507
Magasin reprographie	-19.936	-8.255	0	-18.200	-18.200	-9.945
Résultat de l'exerice	**-1.687.671**	**-1.803.855**	**-1.938.600**	**-1.787.900**	**150.700**	**15.955**

Les autres projets de ce département affichent au budget 2025 **un manque de ressources de 1.787.900 €** soit **un écart favorable de 150.700 €** par rapport au budget 2024 modifié.

Le budget 2025 de ces projets se ventile de la manière suivante :

- des dépenses de personnel de 1.968.800 € (52,85 ETP's dont 26 ETP's agents d'insertion facturables et 5 ETP's agents d'insertion financés par l'économie sociale), des frais de fonctionnement de 601.400 € ainsi que des charges financières pour un montant de 97.200 € ;
- des recettes diverses dont la facturation Mabru (marché matinal) pour un montant de 364.900 €, la facturation du projet flotte pour 344.500 €, la facturation interne du magasin reprographie pour 63.000 €, le loyer et la facturation des charges locatives du Resto Social pour 58.700 €, le subside action climat de Bruxelles Environnement pour 22.800 € , le subside régional « mandat économie sociale » de 20.100 € ainsi que des récupérations dans le cadre du projet dream – invendus pour 5.500 €.

L'amélioration du résultat de ces différents projets de 150.700 € s'explique de la manière suivante :

- de moindres frais de personnel pour 157.700 € suite notamment à la réduction de deux postes : un poste au projet Mabru suite à la nouvelle convention et un autre suite à la cessation des activités du projet Electro ;
- de moindres frais de fonctionnement pour 130.000 € suite notamment à la diminution des frais d'achats alimentaires (-40.500 €) liée principalement à la fin du subside Plasma, la diminution des frais d'exploitation des véhicules (-43.600 €), la diminution du budget du matériel et mobilier d'entretien (-23.300 €) ainsi qu'à la diminution de la redevance du logiciel dans le cadre de la sensibilisation à la conduite (-16.300 €) ;
- une augmentation du montant facturé dans le cadre de la nouvelle convention avec le marché matinal MABRU pour 79.200 € ;
- une diminution des charges financières de 10.700 € ;
- une hausse de la récupération des invendus dans le cadre du projet Dream pour 5.500 € ainsi que du loyer et des charges récupérables auprès du Resto social pour 3.300 €.

Ces éléments favorables doivent être nuancés par les éléments négatifs suivants, qui en réduisent l'impact global :

- la non-reconduction du subside COCOF finançant du personnel du projet Dream (- 100.000 €) ;
- la non-reconduction du subside de Bruxelles Environnement dans le cadre du projet Greenup (- 40.000 €) ;
- la non-reconduction du subside Plasma finançant des frais d'achats alimentaires ainsi que du personnel du projet Dream (- 37.100 €) ;
- la cessation courant 2024 des activités du projet Electro (- 35.000 €) ;
- la diminution du subside action climat de Bruxelles Environnement du projet Flotte (- 14.800 €) (à mettre en regard des dépenses y relatives);
- la diminution des refacturations des frais relatifs à la flotte des véhicules du CPAS auprès des partenaires internes (- 8.800 €).

5 Département Etablissements et Soins Médicaux

Le budget 2025 du Département des Etablissements et Soins Médicaux présente un excédent de dépenses de 17.342.000 € **soit une aggravation de son résultat de 990.400 €** par rapport au budget 2024 modifié.

Voici le résultat des différents secteurs de ce département :

DESM	C2023	C2024	B2024M	B2025	B25-B24M	B25-C24
Direction	-974.561	-1.059.068	-1.072.500	-1.110.400	-37.900	-51.332
Maisons de Repos et de Soins	-11.241.221	-12.106.700	-11.151.200	-11.883.000	-731.800	223.700
Institutions pour Jeunes	-1.816.034	-2.472.299	-2.533.000	-2.685.900	-152.900	-213.601
Institutions pour Personnes Handicapées	-478.152	-268.761	-508.700	-618.500	-109.800	-349.739
Service d'aide aux familles	-975.590	-940.173	-1.086.200	-1.044.200	42.000	-104.027
Résultat de l'exerice	**-15.485.558**	**-16.847.001**	**-16.351.600**	**-17.342.000**	**-990.400**	**-494.999**

5.1 Direction Etablissements et Soins Médicaux

Le budget 2025 de ce service présente un manque de ressources de 1.110.400 €, soit une **dégradation du résultat de 37.900 €** par rapport au budget 2024M.

Ce budget 2025 intègre des dépenses nettes de personnel (9 ETP's) pour 1.082.300 € et des frais de fonctionnement pour 28.100 €.

La dégradation du résultat budgétaire s'explique d'une part, par l'augmentation des frais de personnel de 35.200 € suite à l'indexation des salaires et d'autre part, par l'augmentation des frais de fonctionnement pour un montant de 2.700 €.

5.2 Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Les budgets 2025 des Maisons de Repos et de Soins affichent un manque de ressources de 11.883.000 €, soit **une dégradation du résultat de 731.800 €** par rapport au budget 2024M.

Voici le résultat inscrit au budget 2025 de chacune des institutions concernées :

Secteurs Maisons de Repos et de Soins	C2023	C2024	B2024M	B2025	B25-B24M	B25-C24
Maison Vésale	-2.262.509	-2.109.160	-1.746.200	-2.235.200	-489.000	-126.040
Ursulines	-1.959.962	-1.931.317	-1.840.000	-1.942.800	-102.800	-11.483
Sainte-Gertrude	-2.868.012	-3.238.336	-2.987.600	-3.041.000	-53.400	197.336
Maison Heysel	-2.189.131	-2.363.882	-2.141.500	-2.377.600	-236.100	-13.718
Eglantines	-1.961.607	-2.464.005	-2.435.900	-2.286.400	149.500	177.605
Résultat de l'exerice	**-11.241.221**	**-12.106.700**	**-11.151.200**	**-11.883.000**	**-731.800**	**223.700**

5.2.1 Activités des Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Le budget 2025 des 5 établissements a été élaboré sur base des taux d'occupation suivants :

A noter qu'Iriscare a procédé à une modification du nombre de lits agréés à partir du 15/04/24 passant de 748 lits agrées à 712 lits :

Budget 2024					
Etablissements	*lits agréés*	*lits exploitables*	*lits occupés*	*taux d'occupation sur lits agréés*	*taux d'occupation sur lits exploit.*
Vésale	115	128	97,5	84,78%	76,17%
Ursulines	137	168	140,5	102,55%	83,63%
Sainte-Gertrude	168	152	123,3	73,39%	81,12%
Heysel	148	148	137	92,57%	92,57%
Eglantines	180	180	174	96,67%	96,67%
Total	***748***	***776***	***672,3***	***89,88%***	***86,64%***

Compte 2024					
Etablissements	*lits agréés*	*lits exploitables*	*lits occupés*	*taux d'occupation sur lits agréés*	*taux d'occupation sur lits exploit.*
Vésale	105,1	128	88,3	83,99%	68,96%
Ursulines	144,1	168	134,7	93,48%	80,18%
Sainte-Gertrude	152,4	152	115,3	75,66%	75,86%
Heysel	141,6	148	130,9	92,44%	88,45%
Eglantines	179,3	180	173,0	96,49%	96,11%
Total	***722,5***	***776***	***642,2***	***88,88%***	***82,75%***

Budget 2025					
Etablissements	*lits agréés*	*lits exploitables*	*lits occupés*	*taux d'occupation sur lits agréés*	*taux d'occupation sur lits exploit.*
Vésale	101	128	90,5	89,60%	70,70%
Ursulines	147	168	140,7	95,71%	83,75%
Sainte-Gertrude	146	152	115,4	79,04%	75,92%
Heysel	139	148	129,5	93,17%	87,50%
Eglantines	179	180	171,3	95,70%	95,17%
Total	***712***	***776***	***647,4***	***90,93%***	***83,43%***

Globalement, pour 2025, on note une occupation moyenne de **647,4 lits** (soit 83,43% des lits exploitables). Cela représente une diminution de 24,9 lits occupés par rapport au budget 2024 et une augmentation de 5,2 lits occupés par rapport au réalisé 2024.

5.2.2 Explication du résultat des Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Le budget 2025 des Maisons de Repos et de Soins se ventile de la manière suivante :

- des dépenses pour un montant de 50.768.800 € dont 38.379.200 € sont alloués à des dépenses de personnel (549,91 ETP's dont 38 ETP's agents d'insertion facturés), 10.584.700 € à des frais de fonctionnement et 1.804.900 € aux charges financières nettes ;
- des recettes pour un montant de 38.885.800 € dont 20.423.800 € représentent le financement Iriscare des Maisons de Repos et de Soins (forfaits journaliers, mesures de fin de carrière, 3ème volet, formation 600,…), des recettes d'hébergement (chambres en Maisons de Repos et de Soins et loyers des services flats) pour un montant de 18.239.500 €, des recettes diverses pour 186.200 €, des prélèvements sur des fonds spécifiques pour 35.300 € et un subside des « œuvres du soir » de 1.000 €.

La détérioration **du résultat de 731.800 €** par rapport au budget 2024M s'explique par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel pour 1.398.400 € suite :
  - à l'augmentation des effectifs de 7,7 etp's s'expliquant par :
    - la diminution liée aux non-remplacements de postes et à des variations de prestations pour un total de 1,40 etp's pour répondre à l'activité prévue en 2025 (les Ursulines et les Eglantines ont une augmentation totale de 7,35 etp's tandis que Vésale, Sainte-Gertrude et le Heysel ont une diminution totale de 8,75 etp's) ;
    - l'engagement de 5,10 etp's lié aux remplacements des personnes participant à la formation 600. Ces remplacements étant subventionnés ;
    - l'engagement de 4 etp's lié à la conversion d'agents d'insertion ;
    - la prévision d'agents d'insertion supplémentaires par rapport au budget 2024 modifié pour 214.600 €.
  - à l'indexation des salaires ;
  - à l'augmentation des financements pour la formation 600 de 118.600 €.
- une diminution de 417.500 € de l'intervention de l'Inami suite à la fin des conventions avec les médecins en matière de facturation de leurs prestations ;
- la diminution des recettes diverses de 31.400 € ;
- la diminution des recettes d'hébergement de 28.100 € en fonction de l'activité projetée pour 2025, de l'indexation du prix de journée et des types de chambres occupées ;
- une diminution des financements divers et des prélèvements de 13.400 € (à mettre en regard de la diminution des frais de fonctionnement) ;
- une diminution nette des dépenses de fonctionnement de 728.300 € principalement due à la diminution des budgets d'énergie, des frais d'entretien et de conservation des bâtiments et des honoraires des médecins contrebalancée quelque peu par l'augmentation des frais de repas fonction de l'activité projetée pour 2025 et de l'indexation des prix de la journée alimentaire ;
- une augmentation du financement Iriscare de 327.900 € à lier à l'occupation projetée pour 2025 et aux indexations des forfaits ;
- la diminution nette des charges financières de 76.100 € ;
- l'augmentation des loyers et charges locatives pour 24.700 € ;

5.3 Institutions d'Hébergement pour Jeunes – Home J. Herman

Le budget 2025 de ce service présente un manque de ressources de 2.685.900 €, soit une **dégradation du résultat de 152.900 €** par rapport au budget 2024M.

5.3.1 Activités du Home Juliette Herman

Les taux d'occupation par secteur de cet établissement sont les suivants pour 2025 :

Secteur	Lits agréés	Lits occupés C2024	Lits occupés B2025	Taux d'occupation
Home J. Herman	22	19,08	22	100%
MF Hulderghem & Béguinage	23	24,67	23	100%
Rose des vents	15	13,17	15	100%
Total	**60**	**56,9**	**60**	**100%**

A ces taux d'occupation, il faut rajouter le service « intersection » s'occupant de l'accompagnement familial et de la mise en autonomie de jeunes. A noter que nous disposons d'un agrément du service d'accompagnement pour 33 jeunes.

5.3.2 Explication du résultat du Home Juliette Herman

Le budget 2025 de ce secteur se ventile de la manière suivante :

- ❖ des dépenses pour un montant de 7.179.000 € dont des dépenses de personnel pour 6.190.300 € (85,16 ETP's dont 2,5 ETP's agents d'insertion facturés), des frais de fonctionnement de 835.200 € et des charges financières de 153.500 € ;
- ❖ des recettes pour un montant de 4.493.100 € dont 4.447.000 € de subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 12.000 € de l'O.N.E, 5.000 € du Fonds Adolphe Max, 26.700 € de prélèvements sur des fonds spécifiques et 2.400 € de recettes diverses.

La dégradation du résultat de 152.900 € par rapport au budget 2024M s'explique principalement par :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 290.200 € suite aux indexations salariales, à l'engagement d'un éducateur mi-temps subsidié pour le projet intersection, au recrutement supplémentaire d'agents d'insertion (+1,5 etp's) et à des variations de prestations ;
- une augmentation nette des financements de 94.500 € suite à une augmentation du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 88.900 € (indexation et financement supplémentaire dans le cadre du projet intersection), au financement supplémentaire du fonds Adolphe Max pour 5.000 € (avec dépenses de fonctionnement à due concurrence) et à la révision à la hausse du subside ONE de 600 €;
- la diminution des frais de fonctionnement net de 27.400 € ;
- la diminution des charges financières de 15.400 € ;

5.4 Institutions pour Personnes Handicapées – Centres Delta et Médori et appartements supervisés

Ce secteur affiche un manque de ressources de 618.500 € soit une **dégradation de son résultat de 109.800 €** par rapport au budget 2024 modifié et regroupe les établissements repris ci-après :

Secteur Personnes Handicapées	C2023	C2024	B2024M	B2025	B25-B24M	B25-C24
Centre d'hébergement Médori	-264.410	-353.688	-390.500	-395.300	-4.800	-41.612
Centre de jour Médori	-122.204	152.191	-58.100	-75.400	-17.300	-227.591
Centre de jour Delta	-69.857	-95.185	-41.800	-141.100	-99.300	-45.915
Cellule mobile d'accompagnement	-96	-3.431	-14.300	-1.800	12.500	1.631
Appartements supervisés	-21.585	31.353	-4.000	-4.900	-900	-36.253
Résultat de l'exercice	**-478.152**	**-268.761**	**-508.700**	**-618.500**	**-109.800**	**-349.739**

Le budget 2025 de ce secteur se ventile de la manière suivante :

- ❖ des dépenses pour un montant de 4.958.900 € dont 4.330.000 € sont alloués à des dépenses de personnel (59,56 ETP's dont 7,5 ETP's agents d'insertion facturés), 499.000 € à des frais de fonctionnement ainsi que 129.900 € aux charges financières;
- ❖ des recettes pour un montant de 4.340.400 € dont 3.974.700 € représentent le financement Iriscare des différentes institutions et des interventions de bénéficiaires pour un montant de 365.700 €.

La dégradation du résultat de 109.800 € par rapport au budget 2024M s'explique par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 77.300 € qui s'explique d'une part, par la mutation d'un agent du HJH vers Delta et par les indexations salariales, et d'autre part, par une diminution d'effectifs pour les Appartements Supervisés et le projet Haliage suite à des diminutions de financement à due concurrence ;
- une diminution des financements de 44.400 € s'expliquant par :
  - la diminution de 39.000 € du financement des Appartement Supervisés pour lequel un budget avait été prévu en 2024 pour l'engagement de 1.85 etp's suite à une augmentation d'agrément. L'agrément n'ayant pas été accordé en 2024, le budget 2024 n'a pas été utilisé. L'agrément a maintenant été accordé à partir de 1 juin 2025 et le budget a été prévu en fonction de cette date ;
  - la diminution du financement du projet Haliage de 37.500 € par rapport à 2024 (à mettre en regard de la diminution des dépenses) ;
  - l'augmentation du financement Iriscare pour un montant de 32.100 € due à l'indexation des montants par places agréées ;
- l'augmentation nette des frais de fonctionnement pour un montant de 6.400 € ;
- l'augmentation des recettes des bénéficiaires et de location de 14.700 €
- la diminution des charges financières de 3.600 € ;

5.5 Service Aide aux Familles

Le budget 2025 de ce service présente un manque de ressources de 1.044.200 €, soit une **amélioration du résultat de 42.000 €** par rapport au budget 2024M.

Le budget 2025 de ce service se ventile de la manière suivante :

- ❖ des dépenses nettes pour un montant de 1.820.300 € dont 1.724.800 € sont alloués à des dépenses de personnel (29,24 ETP's dont 1 agent d'insertion facturé), 91.500 € à des frais de fonctionnement ainsi que 4.000 € aux charges financières.
- ❖ des recettes pour un montant de 776.100 € dont 701.100 € représentent le financement Iriscare pour les prestations des aides familiales et 75.000 € les interventions des bénéficiaires.

L'amélioration du résultat budgétaire de 42.000 € se justifie par :

- une diminution nette des frais de personnel pour un montant de 33.400 € suite à une diminution des effectifs (-1.51 etp's) compensée en partie par l'engagement supplémentaire d'un agent d'insertion et par les impacts des indexations 2024-2025 des salaires ;
- la diminution des frais de fonctionnement de 11.200 € ;
- une diminution des recettes de 2.200 € ;
- une augmentation des charges financières de 400 €.

6 Département Patrimoine Privé

Le budget 2025 de ce département présente un résultat négatif de 921.500 € soit une détérioration de son résultat de 1.295.800 € par rapport au budget 2024 modifié.

Patrimoine Privé	C2023	C2024	B2024M	B2025	B25-B24M	B25-C24
Patrimoine bâti - Frais de structure	-4.399.968	-5.926.846	-4.858.200	-6.418.300	-1.560.100	-491.454
Patrimoine bâti	2.875.218	5.069.725	4.091.600	4.216.300	124.700	-853.425
Patrimoine non-bâti	1.316.279	1.279.489	1.140.900	1.280.500	139.600	1.011
Résultat de l'exerice	**-208.471**	**422.368**	**374.300**	**-921.500**	**-1.295.800**	**-1.343.868**

Le budget 2025 du Département du Patrimoine Privé se ventile de la manière suivante:

- ❖ des dépenses pour un montant de 30.682.500 € dont 11.102.800 € sont alloués aux charges financières (intérêts et amortissements d'emprunts), 10.938.100 € à des frais de fonctionnement, 6.855.700 € à des dépenses de personnel (79,63 ETP dont 3 ETP's agents d'insertion facturés) et 1.785.900 € à des dépenses de prélèvement ;
- ❖ des recettes pour un montant de 29.761.000 € dont 25.631.500 € de recettes locatives, 3.445.000 € de récupérations de charges locatives, 614.700 € de recettes de prélèvements et 69.800 € de subsides dans le cadre de la socialisation des loyers (finançant la charge salariale d'un agent).

6.1 Patrimoine Privé – Frais de structure

Le budget 2025 de ce service présente un manque de ressources de 6.418.300 €, soit une détérioration de son résultat de 1.560.100 € par rapport au résultat du budget 2024M s'expliquant par les éléments suivants :

- la diminution des recettes de prélèvements de 1.080.200 € due au fait que le budget ne prévoit plus de prélèvements du fonds d'investissement dans le cadre de l'activation des frais d'étude des projets immobiliers et des frais d'expertises immobilières. Ces prélèvements n'ont d'ailleurs pas été réalisés dans les comptes précédents ;
- l'augmentation nette des frais de personnel de 399.500 € suite principalement aux répercussions des indexations 2024-2025 sur l'exercice 2025 et à la prévision d'un poste supplémentaire d'architecte dans le cadre de l'upgrade énergétique;
- une diminution de subside de 117.600 € qui s'explique par le fait que le budget modifié 2024 prévoyait que le subside « mal logement » soit alloué en partie au patrimoine privé mais finalement c'est l'action sociale qui en a totalement bénéficié ;
- l'augmentation des charges financières de 3.600 €.
- la diminution des dépenses de fonctionnement de 40.800 € notamment au niveau des frais de location et d'exploitation de véhicules et des frais de bureau ;

6.2 Patrimoine Privé Bâti

Le budget 2025 de ce secteur présente un résultat positif de 4.216.300 €, soit une amélioration de 124.700 € par rapport au résultat du budget 2024M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation des recettes locatives de 688.300 € après avoir neutralisé les disponibles budgétaires en matière de socialisation (1,3 M) qui n'ont aucun impact sur le résultat budgétaire. Cette augmentation traduit d'une part, les indexations des loyers et d'autre part, les mesures de révision des loyers à la hausse pour 100.000 € et de diminution du vide locatif pour 100.000 €. Pour information, l'opération de régularisation dans le cadre de la socialisation des loyers est estimée pour 2025 à 301.700 € contre 1.605.000 € au budget modifié 2024.

- une augmentation des refacturations de charges envers les locataires de 34.900 €.
- Pour information, le budget 2025 traduit les mesures de refacturations des charges des concierges ainsi que des frais de dépannage et d'entretien à charge des locataires ;
- une augmentation nette des frais de fonctionnement pour 239.400 € traduisant d'une part, une augmentation au niveau des prestations de nos service internes d'économie sociale (360M€), du précompte immobilier suite à l'indexation (64M€) et des frais de gestion locative (250M€) et d'autre part, par une diminution des frais d'énergie (160M€), de frais de fonctionnement divers (20M€) et des frais d'entretien des bâtiments (255M€) du fait que le budget 2024 modifié était légèrement surestimé notamment pour couvrir des arriérés de facturation ;
- la diminution des recettes de prélèvement de 173.700 € qui correspond au fait qu'en 2025 nous ne prélevons plus le différentiel « 1000 logements « loyers/charges financières » du fonds d'investissement vu la mesure exceptionnelle de financer tous les amortissements d'emprunts par le fonds ;
- l'augmentation des charges financières de 164.200 € ;
- la diminution des produits financiers de 19.700 €;
- l'augmentation des dépenses de personnel (Parc Bruyn) de 1.500 €.

6.3 Patrimoine non-bâti

Le budget 2025 de ce service présente un résultat positif de 1.280.500 €, soit une **amélioration de 139.600 €** par rapport au résultat du budget 2024M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des recettes locatives de 103.800 € ;
- la diminution des dépenses de fonctionnement de 70.000 € notamment au niveau des frais d'entretien et de conservation des terrains et des frais de gestion locatives et de vente ;
- la diminution des frais de personnel de 21.900 € s'expliquant d'une part, par la non-reconduction du poste de géomètre-expert, initialement budgété en 2024 mais finalement non pourvu, et d'autre part, par l'indexation des salaires et des variations de prestations (+0.25 etp) ;
- la diminution des charges financières de 100 € ;
- une diminution des recettes de prélèvement de 35.000€ concernant les frais d'expertise;
- la diminution des récupérations de charges locatives de 21.200 €.

7 Départements Généraux

Le budget 2025 des Départements Généraux présente un résultat positif de 90.317.500 €, soit une **amélioration de 5.159.500 €** par rapport au résultat global du Budget 2024 Modifié.

Ci-dessous, vous trouverez le résultat de chacune des entités qui le composent :

Départements Généraux	C2023	C2024	B2024M	B2025	B25-B24M	B25-C24
Départements du Secrétariat général	-15.555.782	-16.652.790	-18.539.900	-19.919.700	-1.379.800	-3.266.910
Département des Ressources Humaines	-4.052.851	-4.484.572	-4.663.400	-5.048.000	-384.600	-563.429
Départements Financiers	99.844.076	106.841.357	112.734.922	120.823.400	8.088.478	13.982.043
Département du Patrimoine public	-5.585.772	-5.409.111	-4.392.600	-5.538.200	-1.145.600	-129.089
Résultat reporté	21.367	18.978	18.978	0	-18.978	-18.978
Résultat de l'exerice	**74.671.039**	**80.313.863**	**85.158.000**	**90.317.500**	**5.159.500**	**10.003.637**

7.1 Départements généraux (hors fonction prélèvement)

Le budget 2025 des Départements Généraux (qui regroupent les services d'appui aux activités de première ligne) se ventile de la manière suivante :

- **des dépenses** pour un montant de **55.427.800 €** dont 35.667.700 € sont alloués à des dépenses nettes de personnel (321,93 ETP's dont 24 ETP's agents d'insertion facturés), 10.318.000 € aux dépenses de fonctionnement, 6.433.800 € aux dépenses de redistribution, 2.982.200 € aux charges financières et 26.100 € aux prélèvements.

  Il est à noter que dans les frais nets de personnel, on retrouve la mesure de réduction des dépenses de personnel pour 2.000.000 € reflétant les efforts budgétaires à réaliser vu le contexte financier difficile des années 2025 et suivantes.

- **des recettes** pour un montant de **134.258.700 €** dont 105.319.300 € de dotation communale, 20.340.200 € de subsides, 6.873.900 € de recettes de prélèvements, 1.221.000 € de produits financiers, 504.300 € de recettes diverses.

- une **mesure exceptionnelle** de financement par le fonds d'investissement de la tranche d'amortissement 2025 des emprunts à charge du CPAS pour un montant de 11.486.600 € afin de permettre de ne reporter aucun déficit d'investissement dans le budget d'exploitation.

L'amélioration du résultat budgétaire de **5.159.500 €** par rapport au budget 2024 modifié se justifie principalement par les éléments suivants :

- le non-report dans le budget d'exploitation de la tranche annuelle des amortissements d'emprunts à charge du CPAS pour un montant de 11.486.600 € car financée exceptionnellement par le fonds d'investissement ;
- l'augmentation de 3.500.000 € de la dotation communale dont le détail est repris au point 2.1 du présent rapport ;
- l'augmentation du subside Maribel de 191.300 € ;
- l'augmentation des produits financiers et des intérêts sur avances de trésorerie pour 185.300 € ;
- l'augmentation des interventions régionales (revalorisations barémiques et mesures relatives au protocole d'accord sectoriel 2021-2025) de 163.200 € ;
- l'augmentation du subside ACS pour 11.000 € ;
- un arriéré de subside Covid pour 200 € ;

Ces éléments favorables doivent être nuancés par les éléments négatifs suivants qui en réduisent l'impact global :

- la diminution des recettes de prélèvements de 4.664.100 € suite aux éléments suivants :
  - la reprise exceptionnelle en 2024 du résultat de la liquidation de Pacheco (- 2.244.500 €) ;
  - le fait que le budget ne prévoit plus de prélèvements du fonds d'investissement dans le cadre de l'activation des frais d'étude des projets immobiliers pour un montant de 1.424.800 €. Ces prélèvements n'ont d'ailleurs pas été réalisés dans les comptes précédents ;
  - la diminution du montant des reprises de provisions pour restitutions au SPP'is en matière de RI et ERI par rapport au budget 2024 modifié de 945.400 € ;
  - la diminution de prélèvements divers (dons et legs,…) pour 49.400 € ;
- l'augmentation nette des frais de personnel de 2.214.200 € qui s'explique par :
  - une augmentation de 4,63 ETP's ;
  - les indexations salariales 2024-2025 ;
  - l'impact net négatif du facteur de responsabilisation pension de 2.567.400 € ;
  - les préavis à payer pour les anciens membres du cabinet politique et les budgets nécessaires à l'installation des nouveaux membres ;
  - la réintégration en 2025 des dépenses de personnel initialement prévues au budget 2024 mais réduites lors des modifications budgétaires suite à l'absentéisme non rémunéré, période de latence entre l'engagement et le départ d'agents,… ;
  - la mesure d'effort budgétaire à réaliser au sein des dépenses de personnel pour un montant de 2 millions d'euros.
- une diminution de subsides de 1.237.900 € suite à :
  - la diminution du FSAS de 947.300 € ;
  - un décompte de subside ACS prévu au budget 2024 pour 193.300 € ;
  - la diminution des primes de nomination de 48.000 € ;
  - la non-reconduction du subside Maya, ce qui engendre une perte de subside de 41.400 € (à mettre en regard de la diminution des dépenses y afférentes) ;
  - la diminution de subsides divers pour 4.700 € ;
  - la diminution des primes linguistiques pour 3.200 € ;
- une augmentation des charges financières de 943.000 € ;
- l'augmentation nette des frais de fonctionnement de 592.100 € fait suite notamment :
  - au projet de modernisation des outils informatiques et à l'augmentation des coûts d'exploitation qui en découlent de l'ordre de 1.447.500,00 € dont l'outil de gestion des ressources humaines - Humanis (+ 500.000 €) et les redevances annuelles Microsoft365 (+850 000 €) ;
  - à des adaptations diverses au sein des différents services de l'administration en fonction des suivis budgétaires 2024 de l'ordre de 54.100 €

Ces augmentations sont notamment compensées par les diminutions suivantes :

  - une diminution de 338.400 € des primes d'assurances justifiée principalement par le fait qu'en 2024, nous avions reçu une régularisation de la prime 2023;
  - de moindres dépenses de location de bâtiments pour 227.200 € suite au déménagement fin 2024 des agents du PPU de la Tour Stevens au Boulevard Jacqmain ;
  - de moindre dépenses de frais d'entretien et de conservation de bâtiments de l'ordre de 240.900 € ;
  - de moindres dépenses de frais de formation de 35.600 € notamment suite à la non reconduction du subside Maya qui les finançait ;
  - des dépenses d'énergie en moins de l'ordre de 67.400 € ;

- une augmentation des frais de redistribution de 500.300 € qui s'explique principalement par une augmentation de la dotation des maisons de quartier de 620.500 € et par une diminution

de 100.000 € d'interventions dans les frais d'exploitation de l'ASBL « Rock the City »;

- la diminution des recettes de prestations pour un montant de 226.500 € suite :
  - au fait que le budget modifié 2024 prévoyait des recettes exceptionnelles de l'ordre de 350.000 € suite au nettoyage des exercices antérieures ;
  - à la mutualisation des services reprographie du CPAS et de la Ville, les prestations de reprographie ne feront plus l'objet de refacturations, les coûts étant désormais centralisés à la Ville (21.800 €) ;
  - à l'augmentation des récupérations des cotisations patronales en matière d'accident de travail, service social du personnel et médecine du travail pour un montant de 121.500 € ;
  - à l'augmentation de 23.800 € des recettes locatives principalement au niveau des logements de transit suite à la révision des loyers.

7.2 Prélèvements (fonction 0600)

Pour rappel, les budgets inscrits à la fonction « 0600 – Prélèvements » se doivent d'être présentés en équilibre via le mécanisme de la facturation interne. Les impacts des prélèvements se retrouvent au sein des services concernés et sont explicités en détail dans l'annexe 5 du groupe technique.

a) Dépenses de prélèvement :

Code Econ	Justification	Fonds concerné	Budget 2025
95500/01	TVA récupérée sur les investissements Linge	Fonds de réserve d'inv	242.000,00 €
95500/01	TVA récupérée sur les investissements Byrrh	Fonds de réserve d'inv	26.100,00 €
Total 95500/01	**Prélèvement du service d'exploitation en faveur du fonds de réserve d'investissement**		**268.100,00 €**
95800/01	Renobru	Fds Renobru	39.200,00 €
95800/01	Différentiel négatif charges financières vs subvention-utilisation	Fds différentiel subv-utilisation	8.400,00 €
95800/01	Amortissement de l'emprunt (refacturé) César de Paepe	Fonds de réserve d'inv	1.773.300,00 €
95800/01	Différentiel charges financières et canon César de Paepe	Fds spéc opération César de Paepe	12.600,00 €
Total 95800/01	**Prélèvement en faveur d'un fonds de réserve spécifique**		**1.833.500,00 €**
	Total Dépenses de prélèvement - Exploitation		**2.101.600,00 €**

b) Recettes de prélèvement :

Code Econ	Justification	Fonds concerné	Budget 2025
99800/04	Pensions agents CPAS sous ancien régime de pension	Fds de pension	410.000,00 €
Total 99800/04	**Prélèvements sur le fonds de pension**		**410.000,00 €**
99800/06	Renobru	Fds Renobru	183.800,00 €
99800/06	Différentiel positif charges financières vs subvention-utilisation	Fds différentiel subv-utilisation	11.000,00 €
99800/06	Intérêts emprunt clinique Depage (vente)	Fonds de réserve d'inv	64.700,00 €
99800/06	Canon Eastman	Fds Candriam Eastman	550.000,00 €
99800/06	Prélèvement de l'achat de matériel logements transit	Fds "Resultat de liquidation l'asbl Habitat et Logement "	35.000,00 €
99800/06	Prélèvement dans le cadre du projet Artlink	Fds "projet "Artlink"	15.000,00 €
99800/06	Prélèvement provision contentieux hôpitaux	Fds "provisions contentieux hôpitaux "	1.754.600,00 €
99800/06	Prélèvement pour reprise de provisions	Fds "provisions RI/ERI"	3.589.800,00 €
99800/06	Prélèvement résultat de liquidation Heysel	Fds "Résultat de liquidation Heysel"	2.757.000,00 €
Total 99800/06	**Prélèvement sur le fonds de réserve spécifique**		**8.960.900,00 €**
99800/07	Activité Home Juliette Herman	Legs Codan	3.500,00 €
99800/07	Activité Home Juliette Herman	Fondation Grimberghe	6.400,00 €
99800/07	Activité Home Juliette Herman	Compte tuteur	3.800,00 €
99800/07	Activité Home Juliette Herman	Donation Ange Wibin Gillard	10.000,00 €
99800/07	Activité Home Juliette Herman	Legs Emsix	3.000,00 €
99800/07	Activités service jeunesse	Legs Codan	2.700,00 €
99800/07	Sainte-Gertrude centre d'art	Divers Legs	18.300,00 €
99800/07	DAS aide électro-ménager	Legs Struelens	50.000,00 €
99800/07	DAS aide numérique	Legs Gilquin	15.000,00 €
99800/07	Operation cadeaux fin d'année pour ayants-droits	Legs Schommer	130.000,00 €
99800/07	Frais de fonctionnement divers Maison Heysel	Fonds G.Brugmann (Altiplano)	1.000,00 €
99800/07	Formation management suite nouvelle organisation CPAS	Legs Buelens	56.000,00 €
99800/07	Distribution de douceurs aux pensionnaires MR/MRS	Legs Bourgeois	1.000,00 €
Total 99800/07	**Prélèvement sur le fonds des dons et legs avec affectation**		**300.700,00 €**
Total	**Total Recettes de prélèvement - Exploitation**		**9.671.600,00 €**

8 Budget d'investissements

Recettes	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2024 M	Budget 2025	B25-B24M	B25-C24
Interventions	8.755.672	5.316.017	17.477.000	9.507.900	-7.969.100	4.191.883
Aliénations	601.114	719.043	7.837.000	7.201.000	-636.000	6.481.957
Financements	9.956.594	12.707.246	16.089.600	27.438.200	11.348.600	14.730.954
Prélèvements	6.996.271	27.656.899	33.923.000	36.792.900	2.869.900	9.136.001
Facturation Interne	16.628.033	29.368.486	57.099.700	49.626.000	-7.473.700	20.257.514
Total Recettes	**42.937.683**	**75.767.691**	**132.426.300**	**130.566.000**	**-1.860.300**	**54.798.309**

Dépenses	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2024 M	Budget 2025	B25-B24M	B25-C24
Contributions	20.836	1.000	100.000	110.000	10.000	109.000
Investissements	16.126.485	44.133.927	51.447.100	52.945.900	1.498.800	8.811.973
Dette	14.471.010	14.908.281	14.965.800	15.051.000	85.200	142.719
Prélèvements	10.865.383	2.402.579	23.176.700	12.833.100	-10.343.600	10.430.521
Facturation interne	16.628.033	29.368.486	57.099.700	49.626.000	-7.473.700	20.257.514
Total Dépenses	**58.111.748**	**90.814.273**	**146.789.300**	**130.566.000**	**-16.223.300**	**39.751.727**
Résultat d'investissement	*-15.174.064*	*-15.046.582*	*-14.363.000*	*0*	*14.363.000*	*15.046.582*
A reporter dans le résultat d'exploitation	13.940.443	14.355.590	14.363.000	0	-14.363.000	-14.355.590
Exercices antérieurs	1.233.622	690.992	0	0		-690.992
Résultat Global	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Le présent chapitre a pour objet l'analyse des investissements prévus dans le budget 2025 ainsi que leur financement. Comme les années précédentes, le budget 2025 reprend l'ensemble des investissements envisageables pour 2025 soit un montant de 52.945.900 €.

Le budget d'investissement est présenté à l'équilibre moyennant une intervention du fonds de réserve d'investissement d'un montant de 11.486.600 € pour financer les amortissements d'emprunts à charge du CPAS.

Intervention du fonds de réserve d'investissement - amortissements d'emprunts à charge du CPAS	11.486.600 €
Amortissements d'emprunts financés par le fonds d'invest. le temps de la vente du bâtiment Depage	124.000 €
Amortissements d'emprunts refacturés	2.819.100 €
Montant total des amortissements d'emprunts	**14.429.700 €**

8.1 Investissements par département

Les investissements proposés par les directions des établissements et services pour l'exercice 2025 peuvent être résumés de la manière suivante :

1. Département Action Sociale

Etablissement/Service	Budget 2025
Services Transversaux	935.000 €
Front Office	5.606.500 €
Emploi et Formation	31.000 €
Total général	**6.572.500 €**

Les postes principaux sont :

Services transversaux - Service social logement :
*Masoin - aménagements pour occupation temporaire 500.000 €

Front Office (Antennes):
*Antenne Bollen - rénovation énergétique complète (travaux, …) 1.825.000 €
*Wimpelberg - travaux complémentaires de rénovation énergétique 1.350.000 €
*Maintenance, travaux énergétiques et équipements des antennes 751.500 €
*Nouvelle antenne à Laeken (Achat) 750.000 €
*Mesures quickwin et panneaux photovoltaïques 650.000 €

2. Département Economie Sociale et Durable

Etablissement/Service	Budget 2025
Service du linge	1.758.000 €
Autres Projets d'Insertion	2.107.000 €
Total général	**3.865.000 €**

Les postes principaux sont :

* Bockstael 88-114 (Volet HVAC, nouveaux châssis étages et panneaux) 1.620.000 €
* Système de traitement/récupération des eaux usées (Service du Linge) 1.000.000 €
*Travaux de maintenance et équipements (Service du Linge) 758.000 €

3. Département Etablissements et Soins Médicaux

Etablissement/Service	Budget 2025
Home Juliette Herman	511.500 €
Eglantines	953.100 €
Centre d'hébergement pour personnes handicapées Médori	238.800 €
Centres de jour pour personnes handicapées Delta et Médori	325.900 €
Vésale	692.700 €
Ursulines	844.300 €
Sainte-Gertrude	2.010.200 €
Heysel	2.186.000 €
Service d'Aide Familiale	45.000 €
Appartements Supervisés	415.000 €
Total général	**8.222.500 €**

Les postes principaux sont :

Sainte-Gertrude

*Maintenance, travaux énergétiques et équipements	880.200 €
*Rénovation énergétique (Honoraires, …)	480.000 €
*Remplacement de la chaufferie	400.000 €
*Mise en conformité	250.000 €

Heysel

*Maintenance, travaux énergétiques et équipements	1.186.000 €
*Rénovation énergétique (Honoraires, …)	700.000 €
*Travaux de réparation des linteaux	300.000 €

4. Département Patrimoine Privé

Etablissement/Service	Budget 2025
Patrimoine privé - Bâtiments	14.972.200 €
850 logements	830.000 €
1000 Logements	679.400 €
Patrimoine non-bâti	309.000 €
Résidences pour personnes âgées	1.510.000 €
Patrimoine privé - frais de structure	23.500 €
Total général	**18.324.100 €**

Les postes principaux sont :

*Maintenances, travaux énergétiques et remises en état locatif	6.365.400 €
*Opportunité d'acquisition	1.135.000 €
*Rénovations/constructions dont principalement :	10.241.200 €

=> Bois de construction 9 (Design & built, … : 1.272.000 €)
=> Upgrade énergétique (Honoraires architectes, … : 4.240.000 €)
=> Résidence Canler, rue Borgval 2 (Travaux, … : 1.000.000 €)
=> Waterloo 105-106 (Design & built, … : 1.001.700 €)
=> Chaussée de Louvain (Travaux, … : 655.500 €)
=> Masui 111 (Honoraires architectes, … : 700.000 €)
=> Porte Rouge (Honoraires architectes, … : 407.000 €)

5. Départements Généraux

Etablissement/Service	Budget 2025
Frais Généraux - AG	5.205.300 €
Logements de Transit	2.243.500 €
Service Informatique	6.382.000 €
Autres départements et services supports	41.000 €
BYRRH	150.000 €
Patrimoine public - Bâtiments	1.920.000 €
Patrimoine public - Frais de structure	20.000 €
Total général	**15.961.800 €**

Les postes principaux sont :

*Investissements informatiques corporate (hardware, software et implémentations) 6.382.000 €
*Façades rue Haute (Travaux, …) 3.920.000 €
*Cogge 25 (Travaux, …) 1.350.000 €
* Masoin (Honoraires architectes, …) 950.000 €
*Maintenances, travaux énergétiques et remises en état locatif : 2.778.500€

8.2 Investissements par nature comptable

Nature comptable	Montant	%
Constructions, grosses réparations et transformation de bâtiments	23.266.200 €	43,94%
Maintenance des bâtiments	18.346.700 €	34,65%
Informatique corporate (hardware, software et implémentations)	6.382.000 €	12,05%
Achat de terrains et de bâtiments	1.960.000 €	3,70%
Achat de matériel	1.291.800 €	2,44%
Achat de mobilier	1.008.700 €	1,91%
Immobilisations incorporelles	415.000 €	0,78%
Aménagement de terrains - travaux d'infrastructure	234.000 €	0,44%
Patrimoine artistique	34.000 €	0,06%
Achat de matériel roulant	7.500 €	0,01%
Total général	**52.945.900 €**	**100,00%**

8.3 Investissements par mode de financement

Mode de financement	Montants	%
Fonds de réserve d'investissement	19.925.200 €	37,63%
Emprunts	26.285.000 €	49,65%
Subsides	6.660.700 €	12,58%
Legs Hicguet	75.000 €	0,14%
TOTAL	**52.945.900 €**	**100,00%**

Par ailleurs, le fonds de réserve d'investissement intervient à concurrence d'un montant de 11.610.600 € pour financer les amortissements d'emprunts non-refacturés.

Voici une vue reprenant tant le budget d'exploitation que le budget d'investissement par rubrique :

		Rekening 2023 Compte 2023	Gewijzigde begroting 2024 Budget modifié 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
EXPLOITATION						
60 - Prestations		96.068.722,53	98.856.000,00	103.518.900,00	106.104.900,00	109.686.200,00
61 - Transferts		188.899.061,93	219.564.400,00	221.329.900,00	224.628.200,00	230.118.700,00
62 - Produits Financiers		846.116,82	1.135.400,00	1.221.000,00	1.221.000,00	1.221.000,00
70 - Personnel		172.444.538,35	186.881.000,00	199.899.700,00	206.419.900,00	214.724.500,00
71 - Fonctionnement		35.328.433,88	45.791.800,00	43.023.000,00	44.466.000,00	45.412.800,00
72 - Redistribution		162.824.715,07	184.688.400,00	189.559.000,00	190.495.900,00	195.274.700,00
7X - Charges financières		5.439.754,97	5.497.800,00	6.477.400,00	6.494.600,00	6.251.400,00
INVESTISSEMENTS						
80 - Intervention		8.755.671,59	17.477.000,00	9.507.900,00	2.739.000,00	1.686.800,00
81 - Aliénations		601.114,44	7.837.000,00	7.201.000,00	23.443.200,00	10.812.100,00
82 - Financement		9.956.593,68	16.089.600,00	27.438.200,00	20.113.500,00	38.013.500,00
90 - Contributions		20.836,49	100.000,00	110.000,00	50.000,00	50.000,00
91 - Investissements		16.126.485,29	51.447.100,00	52.945.900,00	35.243.200,00	49.556.300,00
92 - Dette		14.471.010,48	14.965.800,00	15.051.000,00	15.502.400,00	14.249.500,00
67 - Solde prélèvements	exploitation	8.016.220,70	14.759.421,03	7.570.000,00	315.600,00	1.456.200,00
87 - Solde prélèvements	investissement	-3.869.111,78	10.746.300,00	23.959.800,00	4.499.900,00	842.800,00
66-76 - Résultat		**-97.381.384,62**	**-102.906.778,97**	**-105.319.300,00**	**-115.606.700,00**	**-131.681.900,00**

A note toutefois que le présent plan triennal constitue une **projection** fondée sur les **données disponibles** et les **décisions actées** à ce jour. Il est **susceptible d'évoluer** en fonction :

- des politiques internes que la nouvelle législature souhaitera mettre en place via son plan stratégique qui sera établi fin 2025 ;
- des facteurs externes, tels que des modifications législatives ou réglementaires, notamment dans le cadre du plan exclusion des chômeurs de longue durée.

Une note détaillée concernant les plan triennaux 2025-2027 (note financière) est jointe en annexe du présent rapport.

10 Propositions

Vu les articles 26 bis §1er 1°, 88 §1 et 112 bis de la loi organique des C.P.A.S.;

Vu le règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 octobre 1995 et les arrêtés d'exécution du Collège réuni ;

Vu l'analyse conceptuelle arrêtée par le Collège réuni le 13 avril 1994 et ses modifications subséquentes ;

Vu la circulaire budgétaire 2025 des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'avis du groupe technique, conformément à l'article 11 de l'arrêté du 26/10/95 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune portant règlement général de la comptabilité des Centres Publics d'Action Sociale de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'avis du comité de direction ;

Vu la prise d'acte du projet de budget 2025 et des plans triennaux 2025-2027 par le Conseil de l'action sociale en séance du 21 mai 2025;

Vu l'avis émis par le Comité de concertation Ville-CPAS du 26 mai 2025;

Le Conseil de l'action sociale décide de :

a) d'arrêter le budget de l'exercice 2025, prévoyant une intervention de la Ville de 105.319.300,-€ dans le manque de ressources du C.P.A.S. et de 6.376.500,-€ comme contribution spécifique dans le cadre des différentes interventions régionales transitant par la Ville;
b) d'arrêter les plans triennaux 2025-2027;
c) de soumettre le présent budget 2025 et plans triennaux 2025-2027 à l'approbation du Conseil Communal;
d) d'autoriser l'envoi du budget 2025 et des plans triennaux 2025-2027 dans le même temps au Collège réuni.

Le Directeur,	La Conseillère-adjointe,	La Directrice générale,
Diamantis ANTONIOU	Emilie DEMARTIN	Nathalie ANDRÉ

11 Table des matières

1 INTRODUCTION 1

2 BUDGET D'EXPLOITATION 3

2.1 DOTATION COMMUNALE 3
2.2 PRESENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR RUBRIQUE ECONOMIQUE 4
2.3 PRESENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR DEPARTEMENT 9

3 DÉPARTEMENT ACTION SOCIALE 10

3.1 ACTION SOCIALE 10
3.2 MISES A L'EMPLOI 13
3.3 RENOBRU 14

4 DÉPARTEMENT ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE 15

4.1 DIRECTION 15
4.2 SERVICE DU LINGE 15
4.3 REGIE 15
4.4 ECOFLORE ET RELOCTO 16
4.5 AUTRES PROJETS D'INSERTION 17

5 DÉPARTEMENT ETABLISSEMENTS ET SOINS MÉDICAUX 19

5.1 DIRECTION ETABLISSEMENTS ET SOINS MEDICAUX 19
5.2 MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS 19
5.3 INSTITUTIONS D'HEBERGEMENT POUR JEUNES – HOME J. HERMAN 21
5.4 INSTITUTIONS POUR PERSONNES HANDICAPEES – CENTRES DELTA ET MEDORI ET APPARTEMENTS SUPERVISES 22
5.5 SERVICE AIDE AUX FAMILLES 23

6 DÉPARTEMENT PATRIMOINE PRIVÉ 24

6.1 PATRIMOINE PRIVE – FRAIS DE STRUCTURE 24
6.2 PATRIMOINE PRIVE BATI 24
6.3 PATRIMOINE NON-BATI 25

7 DÉPARTEMENTS GÉNÉRAUX 26

7.1 DEPARTEMENTS GENERAUX (HORS FONCTION PRELEVEMENT) 26
7.2 PRELEVEMENTS (FONCTION 0600) 28

8 BUDGET D'INVESTISSEMENTS 30

8.1 INVESTISSEMENTS PAR DEPARTEMENT 30
8.2 INVESTISSEMENTS PAR NATURE COMPTABLE 33
8.3 INVESTISSEMENTS PAR MODE DE FINANCEMENT 33

9 PLANS TRIENNAUX 2025 - 2027 34

10 PROPOSITIONS 35

11 TABLE DES MATIÈRES 36